



Suppression d aah de la caf

Par NAD

bonjour je suis retraitée perçois le minimum vieillesse soit 740 eur env par mois et suis invalide avec carte d invalidité à 97 pr cent par mdph; la caf me versait env 23EUR par moi d aah; récemment ils m ont adressé une lettre de rectificatif et m ont versé " 12 mois durant env 271 eur par mois....et....maintenant ils me demandent de tout rembourser et que c est une erreur; je vois que je remplis toutes les conditions pour la garantie de ressources ou complément de ressources au plafond de 900 EUR ENV PAR MOIS. je suis seule; vis ds une maison indépendante enfin suis titulaire d une invalidité de 97 pr cent de taux ; donc l agent qui a majoré mon aah a fait son boulot et c était une bonne surprise pour moi.....maintenant un autre agent revient sur cela et tout est supprimé et je dois rembourser ou faire un recours pour demander grâceje ne veux pas tout de suite car en étudiant attentivement les textes de loi je vois que le 1er agent a raison et que pr les personnes dépassant les 80pr cent d invalidité le taux est majoré à 900 EUR env par mois; ce qui s appelle le complément de ressources ; si j écris la lettre comme le 2^e agent l a exigée au tel'aquoi j ai répondu que j attendais une lettre écrite d explication) ce qui lui a déclenché une crise d hystérie.....!!!!c est admettre que je suis d accord; qu'en pensez vs? cela me fatigue tout cela fausse joie et puis plop et.....sans amabilité!!!!!!ss parler d humanité! merci de me dire ce que je dois faire; bien cordialement